

Angine : pas de Trod, pas d'antibiotique !

Compte Test - 2023-09-03 20:25:21 - Vu sur pharmacie.ma

Pour réduire la consommation élevée des antibiotiques en France, la Mission interministérielle sur le financement et la régulation des produits de santé recommande la possibilité «de conditionner la délivrance d'antibiotiques pour le traitement des angines bactériennes, pour les adultes, par la réalisation d'un Trod angine par le pharmacien à partir de 2025 si une amélioration substantielle de l'utilisation des Trod n'a pas été constatée d'ici l'été 2024».

La Mission indique que seuls 1,2 million de malades ont bénéficié de Trod pour 9 millions d'angines traitées.

Cette disposition pourrait figurer sur le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) 2024.

Par ailleurs, la Mission préconise d'étudier les moyens de tirer profit des Trod de dépistage de VIH, hépatites et cancer colorectal.